

0468581459

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N°10 - DÉCEMBRE 2006



Du nouveau : auto-traitements médicaux et déchets de soin, la réponse adéquate

du recycler vos produits de collecte sélective.
ne Ne sont pas admis dans les conteneurs :
ment gravats, déchets verts, cendres, encom-
vie. brants. Pensez aux déchetteries !

une Agissons ensemble, dans nos gestes
sacs quotidiens, pour un meilleur environ-
és à nement tout en poursuivant nos efforts
de tri.

fac Nous comptons sur vous car l'avenir de
ant nos enfants nous engage.
t à

Module de collecte.

Les habitants de l'Agglomération de la Narbonnaise, sous auto-traitement médical, vont désormais pouvoir traiter leurs déchets d'activités de soins. Un module de collecte, accessible en tout anonymat, est en service 24h/24h à l'extérieur de la Maison Médicale de garde, boulevard Docteur Ferroul à Narbonne.

A partir d'une carte codée, le module accepte les petits conteneurs spécialisés qui feront l'objet d'un traitement par une filière agréée.

Désormais, les déchets à risque, de type coupant et tranchant, et notamment les aiguilles, peuvent suivre un traitement approprié. Quoi qu'il en soit, ils ne doivent, en aucun cas, être déposés dans les bacs à ordures ménagères, pour la sécurité du personnel de collecte et afin d'éviter tout risque de contamination.

Modalités d'accès et de fonctionnement -
Renseignements : 04 68 58 14 61.

Redevance Spéciale Déchets : mode d'emploi

La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise a pris l'engagement, dans sa charte "ZÉRO DÉCHET", de promouvoir la

fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés, conformément à la loi du 13 juillet 1992. Les